



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MARCIGNY

Liste des emplacements réservés (ER) - Approbation



## SOMMAIRE

Contexte légal et réglementaire .....	3
Liste des emplacements reserves inscrits au titre de l'article L. 151-41 du code de l'urbanisme .....	5

## CONTEXTE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CC de Marcigny, la collectivité a défini des Espaces Réservés (ER), conformément aux dispositions de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme.

### **Article L151-41 du Code de l'Urbanisme**

*Le règlement peut délimiter des terrains sur lesquels sont institués :*

*1° Des emplacements réservés aux voies et ouvrages publics dont il précise la localisation et les caractéristiques ;*

*2° Des emplacements réservés aux installations d'intérêt général à créer ou à modifier ;*

*3° Des emplacements réservés aux espaces verts à créer ou à modifier ou aux espaces nécessaires aux continuités écologiques ;*

*4° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements qu'il définit ;*

*5° Dans les zones urbaines et à urbaniser, des servitudes interdisant, sous réserve d'une justification particulière, pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement. Ces servitudes ne peuvent avoir pour effet d'interdire les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes.*

*6° Des emplacements réservés à la relocalisation d'équipements, de constructions et d'installations exposés au recul du trait de côte, en dehors des zones touchées par ce recul.*

*En outre, dans les zones urbaines et à urbaniser, le règlement peut instituer des servitudes consistant à indiquer la localisation prévue et les caractéristiques des voies et ouvrages publics, ainsi que les installations d'intérêt général et les espaces verts à créer ou à modifier, en délimitant les terrains qui peuvent être concernés par ces équipements.*

Ces espaces permettent d'anticiper et de sécuriser la mise en œuvre de projets d'intérêt général en réservant des emprises foncières pour divers usages, tels que la création d'infrastructures publiques (voirie, équipements,

espaces verts), le développement des mobilités douces ou la préservation d'espaces à enjeux environnementaux.

## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES INSCRITS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 151-41 DU CODE DE L'URBANISME

N°	Commune	Objet	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>	Parcelles
<b>ER01</b>	Baugy	Accès à la zone d'activités du Champêtre	Communauté de communes de Marcigny / Département de Saône-et-Loire	5301	C454
<b>ER02</b>	Marcigny	Création d'une voie verte reliant Marcigny à Chambilly. Elargissement de la voie départementale.	Communauté de communes de Marcigny / Département de Saône-et-Loire	4185	AB 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48
<b>ER03</b>	Marcigny	Création d'un équipement à destination des personnes âgées	Commune de Marcigny	4602	AK 209, 219
<b>ER04</b>	Anzy-le-Duc	Création d'une aire de stationnement	Commune d'Anzy-le-Duc	4037	AH 40, 41
<b>ER05</b>	Melay	Extension du cimetière	Commune de Melay	117	AC 218
<b>ER06</b>	Montceaux-l'Etoile	Création d'une lagune	Commune de Montceaux-l'Etoile	2875	B 406, 407
<b>ER07</b>	Montceaux-l'Etoile	Création d'une lagune	Commune de Montceaux-l'Etoile	1981	D215
<b>ER09</b>	Chambilly	Création d'une déchetterie intercommunale	Communauté de communes de Marcigny	11753	D 353, 354
<b>ER10</b>	Marcigny	Création d'un chemin piétonnier et espaces publics	Commune de Marcigny	73	AK 75
<b>ER11</b>	Marcigny	Création d'un chemin piétonnier et espaces publics	Commune de Marcigny	881	AM 105, 106
<b>ER12</b>	Marcigny	Création d'un chemin piétonnier et espaces publics	Commune de Marcigny	1188	AL 185, 186

N°	Commune	Objet	Bénéficiaire	Surface en m <sup>2</sup>	Parcelles
					AM 114, 115, 126, 127, 128
<b>ER13</b>	Vindecy	Création d'espaces publics : agrandissement place de l'Église	Commune de Vindecy	1533	B701